

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2024-055</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 14 octobre 2024</p>
--	--

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 08 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Séverine BERGERET

Pouvoirs de : Marie-José SCHREIDER à Marylise GEORGEN, Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE à Laurent MARIANELLI, Syndie FABRE à Monique JOANNY, Séverine BERGERET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.1.1 - Budget principal - Décision modificative n°3

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L. 1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

Vu le budget principal pour l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal de la commune ;

Il convient d'inscrire, au budget principal les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chap/Art	Libellé	Montant
65/657363	Subventions de fonctionnement au CCAS	24 000.00 €
67/673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-24 100.00 €
68/6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	100.00 €
Total		0.00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (15 présents + 6 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, BERGERET, MONTET, MM RICHAUD, GUILLARME)

Vote les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus

Dépenses de fonctionnement		
Chap/Art	Libellé	Montant
65/657363	Subventions de fonctionnement au CCAS	24 000.00 €
67/673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-24 100.00 €
68/6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	100.00 €
	Total	0.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241015-DE_2024_055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 15 octobre 2024
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joanny', written over the printed name of the secretary.